Document generated on 12/17/2024 11:10 a.m.

Assurances

Assurances

L'assurance de responsabilité des produits aux États-Unis

Monique Dumont

Volume 44, Number 4, 1977

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1103919ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1103919ar

See table of contents

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)
2817-3465 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Dumont, M. (1977). L'assurance de responsabilité des produits aux États-Unis. *Assurances*, *44*(4), 304–309. https://doi.org/10.7202/1103919ar

Tous droits réservés © Université Laval, 1977

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

L'assurance de responsabilité des produits aux États-Unis

par

MONIQUE DUMONT

Avec chaque numéro de la revue Assurances, *nous présenterons une bibliographie des derniers mois sur un thème de l'assurance. Cette bibliographie sera sélective parce qu'elle ne tiendra compte que des articles de fond ou d'analyse tirés du fonds documentaire de la bibliothèque de la maison Gérard Parizeau Ltée.*

Depuis quelques mois la crise de l'assurance-produits fait rage aux États-Unis; tous les observateurs s'entendent pour affirmer qu'une solution doit être trouvée le plus rapidement possible sinon les conséquences seront très graves pour toute l'économie du pays.

Cependant la situation est encore à définir. Pour la « National Association of Insurance Commissioners », le milieu des affaires manque de données statistiques précises et rien ne démontre l'existence d'une crise; il est donc urgent de définir le cadre du problème et sa dimension avant de proposer des solutions qui auraient été peu analysées et dont l'application créerait alors une situation grave. Les questions restent encore en suspens. Y a-t-il réellement une crise ? Quelle doit être l'attitude des manufacturiers ? Les compagnies d'assurance doivent-elles réévaluer leurs critères ?

Not enough facts for liability crisis, dans *Business Insurance,* October 10, 1976, p. 42.

Lors d'un séminaire qu'elle organisait au début d'octobre, la « Risk and Insurance Management Society » en vient aux mêmes conclusions: l'on manque de données statistiques qui permettraient de montrer les causes de la crise par l'intérieur et de considérer quels incidents sont à l'origine des plaintes.

Car, en fait, l'on ignore quelles sont les causes réelles de cette crise, si crise il y a. Certains disent que, sans égard à l'origine de la plainte (du consommateur frustré dans ses attentes d'un produit ou blessé par ce produit à l'ouvrier accidenté sur les lieux de son travail),

le trop grand libéralisme des décisions judiciaires dans les causes de dommages au moment de fixer le montant des recouvrements est la cause de la situation actuelle. D'autres croient que la négligence des manufacturiers est aussi à considérer. Il y a aussi le danger que présente intrinsèquement le produit.

Or personne, semble-t-il, ne sait exactement l'importance relative de chacun de ces éléments et la façon dont ils se combinent.

En attendant les résultats des études en cours, les primes continuent à augmenter, l'assuré devant accepter une franchise plus élevée et un montant d'assurance plus bas s'il trouve un assureur. Comme conséquence, le consommateur devra payer plus cher ses produits de consommation alors que le manufacturier fera absorber le coût de ses primes dans son coût de production.

Products Liability: Define Problem; Gather Information. William S. Gibson dans *The National Underwriter,* October 22, 1976, pp. 23, 26.

Déjà, le manufacturier réévalue ses produits selon le risque qu'ils impliquent. Ainsi, il constitue quatre groupes distincts:

Sur 100 produits,

60 n'auront pas de problèmes d'assurances;

30 trouveront une assurance, mais à un coût plus élevé. Cependant, la prime compte pour moins de 1% du coût de production;

8 seront considérés comme des produits à risque très élevé;

2 ne pourront être assurés.

Insurers reassessing their Products Liability Exposures, Segraves says. Donald W. Segraves dans *The National Underwriter,* October 29, 1976, pp. 18-19.

La « National Association of Insurance Brokers » arrive aux mêmes types de classification et demande instamment une solution car la situation est dramatique pour les petites entreprises, qui ont à faire face à des augmentations de primes de l'ordre de 300% dans certains cas, l'assureur étant incapable de prévoir les risques probables.

Products Liability Seen at Crisis Stage. Mary Jane Fisher dans *The National Underwriter*, September 17, 1976, pp. 1, 39-41.

Products Liability Faces a Crisis. Wallace L. Clapp dans *Rough Notes*, décembre 1976, pp. 6, 60.

Si les causes semblent complexes et les mécanismes de la crise peu connus, à quelles solutions les spécialistes se sont-ils attachés ?

Bien qu'il ne s'agisse pas pour le moment d'un problème essentiellement d'assurance (l'augmentation des primes n'étant qu'une conséquence), quel rôle peut jouer l'assureur ?

D'une part, celui-ci pourrait réévaluer ses critères de couverture, réévaluer le produit.

D'autre part, il pourrait offrir une garantie qui couvre les réclamations faites durant la période de la police. C'est ce que suggère M. Sol Kroll, associé à la firme juridique Kroll, Edelman, Elser & Wilson (en anglais: *Claims made policies*).

Dans sa forme antérieure, l'assureur se trouvait à la merci d'un événement survenu durant la période de garantie mais non encore rapporté. Il était donc confronté à trois handicaps majeurs: la difficulté de fixer la date exacte de l'événement, l'insuffisance des montants d'assurance devant la montée inflationniste et les verdicts en dommages eux-mêmes inflationnistes; enfin, la difficulté de déterminer une prime qui soit adéquate, trop de variables intervenant.

En fait, ni l'assureur, ni l'assuré, ni le public en général n'étaient suffisamment protégés par ce type de police.

Dans le cas d'une police ne couvrant que les réclamations faites durant la période de garantie, la seule considération entrant en ligne de compte est la date de la réclamation. Cela peut inclure une réclamation faite durant l'exercice de la police pour un événement survenu avant son entrée en vigueur. Certains pourront y ajouter une garantie couvrant les années antérieures (« occurrence policy »).

Avec ce type de police, l'assuré peut prévoir ses besoins, prévision basée sur une connaissance et une analyse des risques encourus et de son type d'activité, ainsi que sur une connaissance des tendances inflationnistes et des futures décisions judiciaires. Il peut ainsi établir mieux ses limites et en arriver à une prime qui soit raisonnable et justifiée, l'évaluation de ses risques étant relativement sûre.

L'assurance garantit aussi au demandeur le montant de la réclamation et rassure le public en général.

The Case against Occurrence Policies, Part I & The Case in Favor of Claims Made Policies, Part II. Sol Kroll dans *The National Underwriter*, October 29 & November 5, 1976.

Pour l'industrie, valoriser l'aspect sécuritaire et par le fait même le rôle joué par les services techniques peut s'avérer fort profitable. Tant au niveau de la conception, de la réalisation que de la mise en marché, le service technique et l'ingénieur ont un rôle fort important à jouer: un produit devrait répondre à la fois à des critères de qualité et de sécurité, quitte à modifier les normes gouvernementales en ce sens.

The Engineer's Role in Product Liability. Frederick Lorinsen dans *The Weekly Underwriter*, December 4, 1976, pp. 16-17.

Pour plusieurs experts, l'une des réformes urgentes est celle de l'action en dommages devant les tribunaux: il faut remplacer la responsabilité absolue; contrôler la tendance du jury souvent favorable au demandeur et veiller à fixer des échelles fixes des montants de compensation; réglementer les frais des avocats impliqués dans ces causes, etc.

Watkins calls 'Social Inflation' A Big Problem for Industry in Future: Product Liability A Disaster for All, Part 2. Frederick D. Watkins dans *The National Underwriter*, September 10 & 17 1976.

D'autre part, la Risk and Insurance Management Society appuie les recommandations faites par le Defense Research Institute en collaboration avec The International Association of Insurance Counsel, The Federation of Insurance Counsel et The Association of Insurance Attorneys devant le comité du Sénat chargé d'étudier le problème. Les recommandations touchent les points suivants: définition de la responsabilité; responsabilité comparative; les accidents de travail; prescription des actions; modifications ou altérations du produit; prévention et mise en garde; responsabilité au niveau de la conception du produit; les normes gouvernementales; le paiement des réparations; les dommages punitifs; les frais légaux.

Products Liability Position Paper. Milwaukee: The Defense Research Institute, 1976. 52 p.

On peut se le procurer en écrivaint au DRI, 1100 West Wells Street, Milwaukee, Wisconsin 52233. $2.50.

Tort Reform. Product Liability Target of RIMS Support, dans *Best's Insurance News Digest,* November 1, 1976.

Tort Reform Found Questionable as Remedy to Product Liability, dans *The Weekly Underwriter,* November 27, 1976.

D'autres spécialistes préconisent l'extension aux produits du système d'assurance sans égard à la responsabilité (*no-fault*). Telle est la position de Jeffrey O'Connell lors du dernier congrès de la « Society of Chartered Property and Casualty Underwriters ». Le système serait facultatif: le manufacturier pourrait le choisir dans son application globale ou pour certains risques, en fixer les limites et les franchises.

Jeffrey O'Connell Vigourously Pushes No-Fault Liability at CPCU Meeting. Richard J. Donahue dans *The National Underwriter,* October 8, 1976.

Jeffrey O'Connell: **Elective No-Fault Protection for Product and Other Accidents** et **An Elective No-Fault Liability Statute,** dans *CPCU Annals,* numéro spécial d'avril 1976 qu'on peut se procurer à CPCU Annals, P.O. Box 566, Media, Pa 19063. Le numéro d'avril était essentiellement consacré à la responsabilité des produits et à la crise qui sévit actuellement aux États-Unis.

Le Barreau américain appuie cette solution et demande l'intervention de l'administration fédérale.

Bar Assn hears a Call for Products Liability No-Fault, dans *The National Underwriter,* September 10, 1976, p. 18.

Federal Action is called Key to Product Liability. Stuart Hanger dans *Business Insurance,* October 18, 1976, p. 52.

Pourtant tous ne s'accordent pas pour dire que l'application de ce système résoudra le problème. En fait, selon M. Lanzone, il s'agirait là de manœuvres socialistes sans compter que cette solution n'est pas une panacée à tous les problèmes.

Legal Reform Vs Product Liability No-Fault. Anthony M. Lazone dans *The Weekly Underwriter,* Part I, October 16, 1976; Part II, October 23, 1976; Part III, November 6, 1976.

Pendant ce temps, le Marché Commun a présenté à son assemblée unique un projet de loi contrôlant ce domaine du risque; on y traite de

propositions déjà émises par les Américains et l'on vise à l'uniformisation dans un système de responsabilité stricte sans égard à la faute.

Common Market drafts tough Product Liability Law, dans *Business Insurance,* October 18, 1976, p. 15.

Aux États-Unis, la situation s'aggrave pour les petites entreprises qui doivent faire face soit à la faillite soit à une augmentation de leurs produits qui assumerait le coût de leurs primes; cette augmentation toucherait alors durement le consommateur de tous les niveaux.

Déjà, les primes moyennes sont passées de $2,100 qu'elles étaient en 1970 à plus de $29,000 en 1976. Depuis 15 ans, plus de 50 causes en dommages causés par un produit se sont vu concéder des recouvrements de plus d'un million et la tendance se poursuit. Un manufacturier qui n'a jamais eu à affronter une cause de ce type se trouve quand même pénalisé, souvent en ne trouvant plus à s'assurer.

La crise continue et ses impacts sur toute la vie économique américaine risquent d'être considérables.

Product Liability hikes threaten some firms' existence: Researchers, dans *Business Insurance,* October 15, 1976, p. 38.

No Manufacturer, Service Provider immune to Product Liability Claims, dans *The Weekly Underwriter,* vol. 21, no 24, 25-12-76, p. 8.